

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2023

Présenté en Conseil Municipal, Le 30 janvier 2023.



Préambule

epuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population dinardaise, tout en intégrant le contexte économique national et international, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

Sommaire

I.	Le contexte macroéconomique	3
	1. Situation internationale, européenne et nationale	3
	2. La loi de finances 2023	4
	3. Les points de vigilance pour 2023	6
II.	Situation financière de la ville de Dinard à l'issue de l'exercice 2022	7
	1. Des indicateurs financiers préservés malgré la crise économique	7
	2. Des recettes de fonctionnement portées par la fiscalité et une cession d'actif	7
	3. Un dynamisme toujours constant du marché immobilier Dinardais	8
	4. Une hausse anticipée des dépenses de fonctionnement	9
	5. Synthèse de la section de fonctionnement	11
	6. Investissements et endettement	12
III.	Stratégie financière et construction du budget primitif 2023	14
	1. Impacts du PLF sur la construction budgétaire 2023	14
	2. Construction budgétaire 2023 : mise en œuvre de la politique communale	17
	a. Finalisation du renforcement et rationalisation de l'organisation des service	s 17
	b. La poursuite de la mise en œuvre des grands axes politiques	17
	c. Projection financière en fonctionnement	20
	d. Evolution de la masse salariale	24
	e. Projets d'investissement 2023 et financement	26
	f. Actualisation de la prospective financière 2022-2026	28
IV.	Situations financières 2022 et budgets primitifs 2023 des budgets annexes	31
	1. Service des eaux	31
	2. Assainissement	32
	3. Port public	33
	4. Dinard Festival du Film Britannique	34
Conclu	sion	35

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1. Situation internationale, européenne et nationale

Situation économique internationale

Les perspectives du Fonds monétaire international (FMI) concernant la croissance mondiale en 2023 sont inquiétantes. L'institution l'estime en effet aujourd'hui à moins de 2% alors qu'en octobre dernier, elle anticipait une croissance de 2,7% pour 2023. Elle soulignait alors qu'il existait 25% de chance de « la voir passer sous la barre des 2% », ce qui correspond à la définition d'une récession selon le FMI.

Une croissance mondiale inférieure à 2% serait une première depuis 2009 (-1,3%), si l'on excepte les conséquences de la pandémie en 2020, année où le PIB mondial a reculé de 3,3%.

Le FMI indique ainsi que les trois grandes économies mondiales : les Etats-Unis, la Chine et l'Union européenne, ralentissent en même temps.

Deux éléments pèsent ainsi sur ces prévisions :

- La crise sanitaire en Chine, portant un impact négatif sur la croissance chinoise, ce qui aura, par ricochet des conséquences négatives sur la croissance mondiale,
- D'un point de vue géopolitique de fortes incertitudes persistent du fait du conflit russo-ukrainien et des tensions qui s'aggravent entre la Chine et Taiwan.

Situation économique européenne et nationale

Selon La Tribune, cinq points chauds peuvent causer de fortes turbulences pour l'économie européenne en 2023 : un conflit majeur aux portes de l'Europe, une inflation inédite depuis des décennies, un durcissement de la politique monétaire, un coup de frein de la croissance et une crise énergétique déstabilisatrice.

1 - 2023, année de la récession?

L'onde de choc du conflit en Ukraine continue de se propager à tous les pans de l'économie européenne : l'activité européenne pourrait baisser à seulement 0,3%, voire devenir négative, contre 3,1% en 2022 d'après les dernières prévisions de la Commission européenne.

En France, la Banque de France table dans ses dernières prévisions d'hiver sur une croissance du PIB de seulement 0,3% l'année prochaine contre 2,6% en 2022.

2 - En zone euro, l'inflation devrait marquer le pas en 2023

L'éclatement du conflit en Ukraine a relancé les craintes d'une inflation durable. La Banque centrale européenne (BCE) anticipe une inflation de 6,3% en 2023 après 8,4% en 2022. Elle reste très élevée en France et en Espagne, et est encore plus élevée en Allemagne et en Italie.

En France, le resserrement du bouclier tarifaire à partir de janvier prochain pourrait faire grimper l'inflation à 6% selon la Banque de France. L'inflation alimentaire devient le moteur de la hausse générale des prix alors que les prix du pétrole ralentissent à cause de leur baisse en cette fin d'année 2022. En revanche, les prix de l'énergie pourraient repartir à la hausse avec la fin de la ristourne sur les carburants et un bouclier tarifaire plus élevé.

3 - Vers une hausse du chômage en 2023

Après un creux en 2022 à 6,8%, le taux de chômage pourrait repartir l'année prochaine pour atteindre 7,2% de la population active européenne. En France, les statistiques de l'emploi se dégradent. La Banque de France anticipe une hausse du chômage passant de 7,3% en 2022 à 7,5% en 2023, puis 8,2% en 2024.

4 - Les hausses de salaires vont rester inférieures à l'inflation en 2023

Dans ses dernières projections de la mi-décembre, la Banque centrale européenne fait le pari d'une hausse de salaire de 5,2% en 2023 en zone euro après 4,2% en 2022. Ces hausses pourraient ralentir à partir de 2024 à 4,8% : les pertes de salaires réels sont toujours prévues en 2022 et 2023.

Dans l'Hexagone, la Banque de France anticipe une chute du pouvoir d'achat des ménages en 2023 de 0,4% après une première baisse en 2022 (-0,6%). Les salaires vont augmenter, mais moins vite que l'inflation. Les ménages vont donc perdre du pouvoir d'achat, les aides mises en place ne compensant pas cette perte.

5 - Un resserrement prolongé de la politique monétaire en 2023

Après des années de politique monétaire accommodante, la plupart des banques centrales dans le monde enclenchent un cycle de hausses des taux. La Banque centrale européenne a annoncé un relèvement des taux de 50 points de base à la mi-décembre

Le prolongement de cette politique monétaire va porter un coup sévère à la croissance dans de nombreux pays de la zone euro. Les ménages et les entreprises risquent de payer au prix fort la hausse des taux. Entre inflation élevée et risque de récession, les autorités monétaires européennes vont marcher sur une ligne de crête tout au long de l'année 2023.

Enfin, au niveau national, 2023 s'annonce remplie d'incertitudes et de chantiers compliqués :

- La **hausse des prix** se poursuivra et sera encore un peu plus douloureuse, avec l'augmentation de 15 % de ceux de l'électricité et du gaz. Un chèque énergie serait versé aux douze millions de Français les moins favorisés
- Le **contexte social** pourrait vite se tendre, notamment du fait de la réforme des retraites avec le risque que les principaux syndicats décident, éventuellement, d'une mobilisation unitaire avec grèves et manifestations.
- La majorité sera aussi attendue sur un autre sujet : la transition et le réchauffement climatiques, puis sur le projet de loi pour l'accélération de l'installation de nouvelles centrales nucléaires, avant de se pencher sur la loi de programmation sur l'énergie et le climat.

2. La loi de Finances 2023

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent le projet de loi de finances (PLF) pour 2023. Le gouvernement a tablé sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au projet de loi initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

✓ Les dispositifs d'aide face au choc énergétique.

Le PLF poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

- Les ménages continueront à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité sera limitée à 15% (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) seront également éligibles au bouclier tarifaire. Le coût net des boucliers tarifaire est estimé à 21 milliards d'euros (contre 15 milliards initialement).
- Une indemnité carburant pour les travailleurs prendra le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'achève le 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de Français aux revenus modestes qui utilisent leur voiture ou leur moto pour se rendre au travail. Un milliard d'euros est budgété pour ce dispositif.
- Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représentera un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.
- Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur permettra de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il sera applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

✓ Les finances des collectivités locales

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert seront versés aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinanceront à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros a été ajoutée par le gouvernement en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, dont 200 millions pour lle-de-France.

Enfin, pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, le PLF étend le nombre de communes autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants. Le périmètre des "zones tendues" concernera près de 4 000 nouvelles communes, dont la liste sera fixée par décret. Dinard est fortement pressentie pour figurer sur cette liste, comme bon nombre de communes du territoire breton, jusqu'alors totalement exclu du périmètre des zones tendues.

3. Les points de vigilance pour 2023

La construction du budget primitif 2023 repose notamment sur deux éléments prépondérants et pour l'heure encore en attente de confirmation ou de précisions :

- L'application de l'amortisseur électricité et ses modalités pratiques. Dinard devrait être concernée par cet allégement de charges au regard des tarifs appliqués par les fournisseurs d'électricité dans le cadre des nouveaux marchés applicables au 1^{er} janvier 2023. Rappelons que Dinard ne sera certainement pas éligible au dispositif du "filet de sécurité », ne répondant pas au troisième critère estimant la dégradation des indicateurs financiers entre 2021 et 2022
- L'intégration de Dinard à la liste des « zones tendues » qui ouvrira la possibilité d'appliquer une surtaxe d'habitation aux résidents secondaires et la taxe sur les logements vacants.

Au niveau local, d'autres risques extérieurs peuvent peser sur l'équilibre budgétaire de la ville :

- L'impact de la baisse du pouvoir d'achat sur l'activité touristique
- Une incertitude quant au maintien du dynamisme immobilier à un niveau aussi élevé que ces deux dernières années
- L'activité du Casino et l'essor des jeux en ligne.

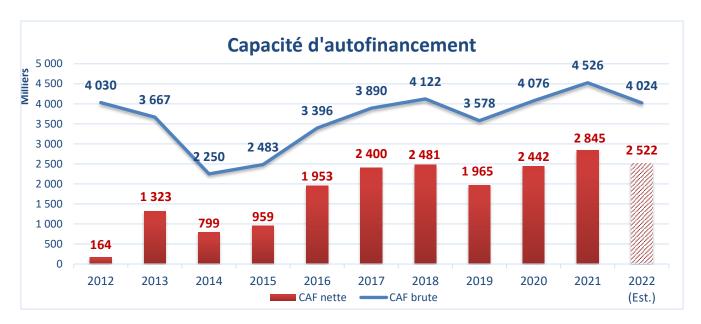
Malgré tout, Dinard dispose d'atouts qui viennent contrebalancer ces risques, tels que la forte attractivité de la ville et du littoral ou encore l'accroissement de la population générée par la mise sur le marché de nouveaux logements.

Les derniers chiffres de l'INSEE font état d'une population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de 10 235 habitants (millésime 2020), soit une augmentation de 3.95% en 6 ans.

1. Des indicateurs financiers confortés malgré la situation économique

Après deux années fortement impactées par la crise sanitaire, le budget primitif 2022 tablait sur une reprise à la normale de l'ensemble des activités de la ville. En revanche, une forte hausse du coût énergétique avait été pressentie et couverte par l'inscription d'une ligne « provision Ukraine » de 250 000 €.

Cette provision a été quasi-totalement mobilisée en 2022 et a permis de maintenir l'ensemble des autres lignes budgétaires et leur réalisation. Ainsi, le pré-compte administratif 2022 laisse ainsi entrevoir une capacité d'autofinancement nette de 2.5 millions d'euros, ainsi conforme aux prévisions du budget primitif 2022.



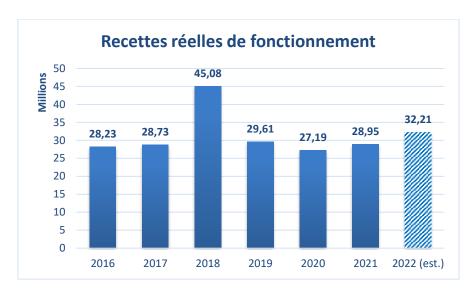
CAF brute = Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actif — Dépenses réelles de fonctionnement hors production immobilisée CAF nette = CAF brute — Remboursement du capital des emprunts

La ville avait prévu de souscrire en 2022 un nouvel emprunt de 2.5 millions d'euros afin de couvrir le financement de ses investissements. Au final, la réalisation des investissements s'avérant moins élevée que prévue, cet emprunt a été limité à 1.8 million d'euros et a été encaissé fin décembre 2022 afin de financer une partie des investissements 2023. La ville a en effet opté pour une souscription en 2022, en dépit d'un niveau de trésorerie élevé, afin de bénéficier de taux d'intérêt encore abordables.

La trésorerie s'établira ainsi à plus de 11 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022.

2. Des recettes de fonctionnement portées par la fiscalité et une cession d'actif

Les recettes de fonctionnement 2022 présenteront un atterrissage estimé à 32.2 millions d'euros contre 28.9 millions en 2021. Ce niveau élevé est en partie expliqué par la réalisation de la cession de l'ancien terrain des serres pour 2 millions d'euros. Déduction faite de ce recette exceptionnelle, les recettes réelles évoluent tout de même de +4% par rapport à 2021.



L'augmentation des valeurs locatives, indexées sur l'inflation et sur lesquelles reposent les produits des taxes locales, ainsi que la hausse du nombre de logements imposés permet de dégager une **fiscalité locale en hausse de 600 K€**.

Enfin, la reprise en année pleine de l'activité du casino a généré une **augmentation des produits de jeux de 625 K€** par rapport à 2021.

3. Un dynamisme toujours constant du marché immobilier Dinardais

En dépit de la crise économique, et grâce à la forte attractivité de la ville, le dynamisme du marché immobilier a conservé un niveau très soutenu en 2022.

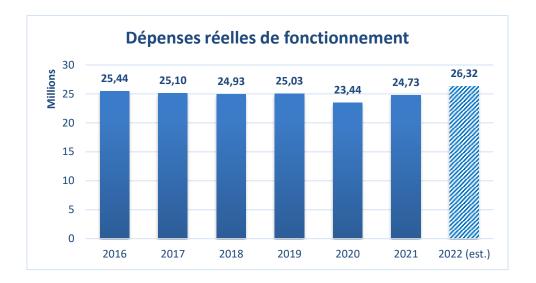


Ainsi, les droits de mutation sont estimés à 2.29 millions d'euros, soit un niveau légèrement supérieur à 2021. En effet, malgré un volume de transactions moins important (-5%), le prix de vente moyen progresse de près de 6% : il s'établit ainsi à 923 K€ et près d'un tiers des ventes sont supérieures à 1 million d'euros.

La prévision budgétaire était établie, pour mémoire, à 2 millions d'euros.

4. Une hausse anticipée des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses connaît en 2022 une augmentation exceptionnelle de plus de 1.6 millions d'euros.



Outre la reprise à la normale de l'ensemble des activités de la ville (culture, sport, enfance), après 2 années marquées par la crise sanitaire, et la mise en œuvre de la nouvelle organisation, la ville a dû absorber :

- La forte hausse des coûts énergétiques avec une **augmentation moyenne de 22.5% des factures d'électricité**, limitée en fin d'année par l'extinction partielle de l'éclairage public mais également par l'application de mesures nationales (accès des fournisseurs d'électricité à un plus gros volume d'énergie nucléaire à tarif plafonné, répercuté aux consommateurs)
- L'augmentation du coût des matières premières, produits alimentaires, produits phytosanitaires, etc. en raison de l'inflation et du contexte international
- La hausse du point d'indice de rémunération des fonctionnaires de 3.5% au 1^{er} juillet 2022, sans compensation de l'Etat,

✓ Focus sur les dépenses de personnel

La clôture de l'exercice 2022 porte les charges de personnel à 15.02 millions d'euros, soit une augmentation de +6,6% (924 K€) par rapport à 2021. Elles représentent 56,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 57 % en 2021).



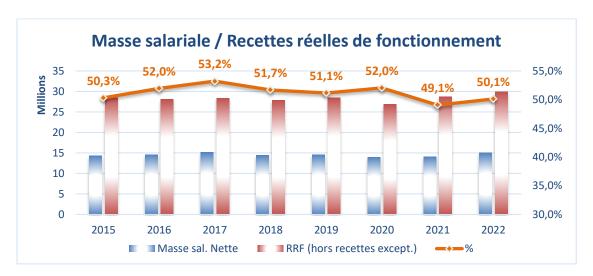
Ces dépenses de personnel se composent des :

- Salaires nets avant prélèvement à la source : 8,8 millions d'euros (dont 2,35 de régime indemnitaire, 482 K€ de prime annuelle, etc.)
- Charges salariales : 2,1 millions d'euros
- Charges patronales : 4,1 millions d'euros.

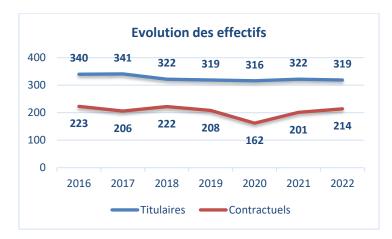
Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- ➤ La revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 (+3,5 %) est venue impacter les dépenses de personnel à hauteur de 280 K€ pour le dernier semestre. Pour mémoire, à l'exception de 2 légères augmentations de 0,6% en juillet 2016 et février 2017, la valeur du point d'indice était gelée depuis 2010. Si cette revalorisation n'était pas prévue en 2022, elle impactera l'année 2023 de manière plus conséquente puisqu'elle devra être provisionnée sur une année entière. Pour 2022, cette revalorisation pèse pour 2 points dans l'évolution 2021/2022.
- ➤ Pour donner suite à l'audit organisationnel interne lancé en 2020, se mettre en conformité avec les recommandations de la CRC et répondre au programme d'investissement engagé jusqu'en 2026 afin de garantir l'action municipale, le **renforcement de l'ingénierie territoriale** par le recrutement de catégories A a été engagé.

Néanmoins, le ratio entre masse salariale et recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) reste tout à fait maîtrisé :



La masse salariale est, en 2022, composée à près de 85 % par la rémunération des agents titulaires (soit 319 agents). Le poids des contractuels croit légèrement en raison notamment d'une forte reprise de l'activité estivale.



5. Synthèse de la section de fonctionnement

En milliers d'euros						
DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Est.)
011 - Charges à caractère général	4 929	4 816	5 501	4 588	5 317	6 106
012 - Charges de personnel	15 114	14 410	14 543	13 992	14 096	15 020
014 - Atténuations de produits	2 464	2 524	2 571	2 651	2 613	2 613
65 - Autres charges de gestion courante	1 895	1 678	1 762	1 723	1 679	2 050
66 - Charges financières	661	622	610	474	459	436
67 - Charges exceptionnelles	38	879	42	10	559	90
68 - Dotations aux provisions semi-budg.	-	-	-	-	5	1
DEPENSES REELLES	25 101	24 929	25 029	23 437	24 730	26 316
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 306	17 745	2 486	1 407	1 344	3 421
DEPENSES D'ORDRE	1 306	17 745	2 486	1 407	1 344	3 421
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 407	42 675	27 515	24 844	26 074	29 737
RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	2022

RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Est.)
013 - Atténuations de charges	259	93	234	138	116	150
70 - Produits des services	1 761	2 571	2 606	1 578	2 219	2 478
73 - Impôts et taxes	21 785	20 740	21 199	20 798	22 046	23 033
74 - Dotations et participations	3 934	3 801	3 654	3 620	3 358	3 403
75 - Autres produits de gestion courante	656	673	739	753	998	916
76 - Produits financiers	1	1	1	1	1	1
77 - Produits exceptionnels	333	17 204	1 182	305	158	2 228
78 - Reprises sur provisions semi-budg.	-	-	-	-	55	0
RECETTES REELLES	28 730	45 083	29 614	27 194	28 951	32 210
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	482	1 329	231	433	325	139
RECETTES D'ORDRE	482	1 329	231	433	325	139
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 213	46 413	29 846	27 627	29 275	32 349

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Est.)
EXCEDENT DE L'EXERCICE	2 806	3 738	2 331	2 783	3 202	2 612
Recettes réelles de fonct. (hors cessions d'actif)	28 523	28 607	28 607	27 084	28 938	30 209
- Dépenses réelles de fonct. (hors travaux en régie)	- 24 632	- 24 485	- 25 029	- 23 008	- 24 412	- 26 184
= CAF BRUTE hors cessions	3 890	4 122	3 578	4 076	4 526	4 024
- Remboursement du capital des emprunts	- 1491	- 1641	- 1613	- 1634	- 1681	- 1503

2 400

2 481

1 965

2 442

2 845

= CAF NETTE

2 522

6. Investissements et endettement

Investissements 2022

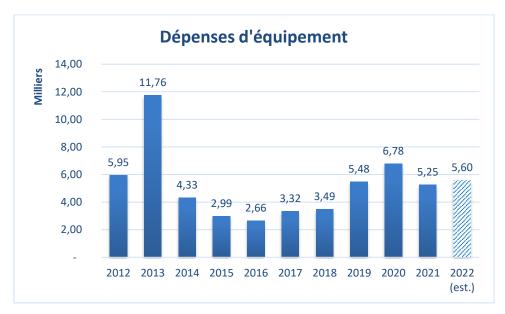
Les dépenses réelles d'investissement s'établissent en 2022 à 7.1 millions d'euros. Elles se composent :

- Du remboursement du capital des emprunts, pour 1.5 millions d'euros
- Des dépenses d'équipement, pour **5.6 millions d'euros.**

Ces dépenses d'équipement comprennent **l'acquisition des anciens locaux de la trésorerie principale de Dinard** pour 678 K€. Le solde, soit 4.9 millions d'euros, recouvre notamment :

- Travaux de voirie : 2 millions d'euros (2^{ème} tronçon du boulevard Féart, boulevard de la mer, éclairage public, réseau d'eaux pluviales, parc des Tourelles)
- Commerces digue de l'Ecluse : 775 K€
- Bâtiments communaux (centre social, église Notre Dame, désamiantage du Gallic...): 517 K€
- Equipements de police (vidéoprotection, véhicule...) : 254 K€
- Espaces verts (dont serres municipales) : 233 K€
- Matériel informatique et réseaux : 185 K€

A noter que les restes à réaliser 2022, non compris dans ces montants, s'élèveront à 3.2 millions d'euros. Le total des réalisations des dépenses d'équipement se portera ainsi à 9 millions d'euros, pour un taux de réalisation de 62.1%.

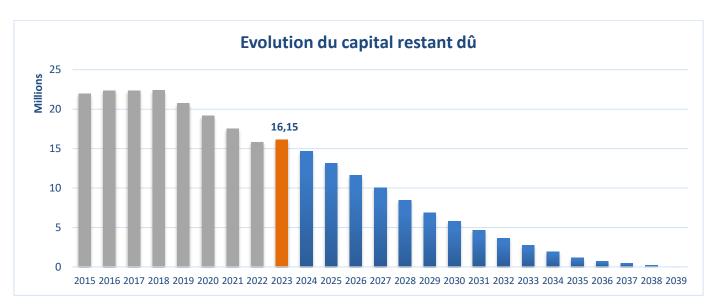


Endettement (Ville uniquement)

En 2022, la ville a souscrit son premier nouvel emprunt depuis 2017, pour un montant de 1.8 millions d'euros. Cet emprunt ayant été débloqué courant décembre, la première annuité n'interviendra qu'en 2023. Son impact sur l'endettement est donc nul sur 2022.

Après un remboursement de capital de 1.5 million d'euro sur l'exercice, la ville de Dinard termine 2022 avec un capital restant dû (CRD) de 16.15 millions d'euros, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 14 lignes d'emprunts en cours, dont 74% à taux fixe, 18% à taux variable et 8% à barrière
- Taux moyen : 3.05%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 10 ans et 9 mois (minimum : 3 mois, maximum 17 ans)





Les recettes d'investissement 2022 ont donc été réalisées par :

- La CAF brute générée sur l'exercice (4 millions d'euros)
- La souscription d'un nouvel emprunt (1.8 millions d'euros)
- Les subventions d'investissement pour un total de 578 K€ :
 - 201 K€ d'aide à la relance pour la construction durable (ARCD)
 - 120 K€ au titre des amendes de police
 - L'encaissement du solde des participations de la Région et du Pays de Saint Malo aux travaux de rénovation du Palais des Arts (442 K€)
 - Des subventions pour les écoles (acquisition de tablettes, plan de relance école primaire et mobilier de salle de restauration)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement, pour un total de 804 K€

Le fonds de roulement, établi à 9.2 millions d'euros au début de l'exercice, n'a donc pas été ponctionné sur l'exercice. Un apport supplémentaire de 3.5 millions d'euros est ainsi estimé, confortant le niveau du fonds de roulement à l'aube de l'année 2023.

III. STRATEGIE FINANCIERE ET CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'année 2021 avait vu la ville rédiger le projet de mandat dessinant les contours de la prospective globale de la Ville, fixant ainsi la déclinaison budgétaire et financière de ce projet, traduite dans une prospective financière. Celle-ci détermine le lien entre un programme pluriannuel d'investissement (PPI), l'épargne nécessaire et les ressources extérieures pour assurer le financement de ces opérations, tout en maintenant la trésorerie de la ville à un niveau positif.

Malgré un contexte encore volatile, complexe et incertain quant aux impacts de la sortie de crise sur les finances locales, la ville souhaite maintenir un programme d'investissement 2022-2026 ambitieux.

Ces hypothèses, finalisées et présentées dans une première version en mars 2022, ont depuis été actualisées en tenant compte notamment :

- Des estimations sincères de capacités d'autofinancement dégageables, dans un contexte économique à l'avenir encore très incertain,
- De la capacité technique et humaine de la collectivité à « produire » les investissements, qui atteignent progressivement le dimensionnement dessiné par la nouvelle organisation,
- Des choix organisationnels et immobiliers qui permettront d'envisager de potentielles cessions de patrimoine,
- De la capacité et du souhait d'endettement de la ville.

Dans le cadre de cette prospective, la municipalité part des postulats suivants pour l'actualisation 2023 :

- Maîtriser les taux de la fiscalité locale, tout en envisageant de bénéficier de l'option de surtaxe des résidences secondaires offerte par l'élargissement du périmètre des communes concernées,
- Viser le dégagement d'une épargne brute d'environ 3 millions d'euros par an pour financer son programme d'investissement
- Mener à bon terme les engagements de la précédente mandature vis-à-vis de la société Eiffage dans le cadre de la construction d'un parking, permettant de garantir l'encaissement des recettes restantes sur ce dossier (près de 9 millions d'euros TTC), et ce malgré le fait que l'engagement financier doit se faire antérieurement à l'encaissement de ce solde.
- En attendant l'encaissement de cette créance, recourir à l'emprunt ou à des lignes de trésorerie temporaire, de façon raisonnée et optimisée.
- Optimiser la recherche de subventions d'investissement.

Ce budget primitif 2023 traduit ainsi la deuxième année de cette prospective pilotée.

1. Impact de la loi de finances sur la construction budgétaire 2023

Plusieurs mesures concernent de près les collectivités, comme évoqué au point I. 2. Pour Dinard, les éléments estimés impactant sont les suivants :

✓ Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques

Le filet de sécurité énergétique, prolongé pour 2023, est élargi et voit ses seuils baisser, pour le rendre plus accessible. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute passe de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses

d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement est supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

A l'instar du dispositif au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation. Les collectivités pourront obtenir un acompte si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023.

⇒ Cette mesure ne sera pas intégrée au budget primitif 2023, d'une part car le remboursement définitif ne serait connu qu'en 2024, et d'autre part, parce que le budget, avec les hypothèses retenues, ne prévoit pas une baisse de plus de 15% de sa CAF brute. Enfin, Dinard n'est pas considérée comme une collectivité moins favorisée au regard des indicateurs retenus. Elle resterait ainsi inéligible en 2023, comme en 2022.

✓ Amortisseur « électricité »

Seules les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh pourront en bénéficier. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh. Son fonctionnement sera très simple : l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs.

- ⇒ Cette mesure sera intégrée au budget primitif 2023, le groupement d'achat auquel Dinard adhère (SDE 35) ayant confirmé l'éligibilité de ses membres, le prix moyen estimatif étant de 421 € TTC / MWh. La hausse budgétaire est donc estimée à x 1.9 par rapport à 2022 (information du SDE35 au 10/01/23), à la date de rédaction de ce rapport, contre x 2.6 estimé hors effet amortisseur.
- ✓ Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (Valeur 2022 pour Dinard : 2 521 254 €)

Une augmentation de la DGF de l'ordre de 320 millions d'euros a été annoncée, afin d'aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

- ⇒ Sans information complémentaire à ce stade sur les modalités de calcul, cette mesure ne sera pas intégrée au budget primitif 2023. Une modification significative de ce montant serait prise en compte en décision modificative.
- Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et, donc, la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra être appliquée sur 4 000 nouvelles communes. Ce PLF intègre également la hausse des taux de la taxe sur les logements vacants, de 12,5 % à 17 % la première année et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année.

Dinard figurera très probablement sur le décret élargissant le périmètre des zones dites « tendues » et bénéficiera ainsi de la possibilité de surtaxer les résidences secondaires (surtaxe maximale : 60%). Au regard du fort taux de résidences secondaires sur Dinard (44%), du niveau de service rendu à cette population, et des options prises par les communes voisines figurant également sur ce décret, une surtaxe de 45% sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023. Le taux d'imposition passera ainsi de 18.40 % à 26.68% pour la part communale.

- Dotations d'investissements :

- Le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**), à laquelle Dinard est potentiellement éligible, est maintenu au même niveau qu'en 2022, soit 1.046 milliards d'euros. Les priorités thématiques dans lesquelles Dinard peuvent s'inscrire seront la transition écologique des territoires et la rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel.
- Après une année 2022 qui avait quasiment vu doubler la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les CRRTE, celle-ci reprend en 2023 son niveau initial, à 570 millions d'euros.

Pour ces deux dotations, à partir de 2023, le caractère écologique des projets sera pris en compte pour la fixation des taux de subvention. Il n'y aura pas « d'éco-conditionnalité », mais un bonus sous la forme d'un taux de subvention majoré aux projets contribuant à la transition écologique.

⇒ Comme lors des précédentes constructions budgétaires, sans notification de subvention sur les projets potentiellement éligibles, seules seront intégrées les subventions déjà connues à ce jour.

2. Construction budgétaire 2023 : mise en œuvre de la politique communale

a. Finalisation du renforcement et la rationalisation de l'organisation des services

L'année 2023 sera l'année de l'achèvement de la réorganisation et la transformation interne de la collectivité, initié après un accompagnement organisationnel et la formalisation d'un plan d'actions en 2021.

Cette réorganisation, visant à optimiser la transversalité entre les services et l'efficience de la structure, s'est traduite par un nouvel organigramme et un renforcement de l'encadrement par la création de 2 postes de directeurs généraux adjoints.

Cette réorganisation est accompagnée d'une avancée sur les pratiques en matière de digitalisation qui se poursuivra en 2023 et 2024.

b. La poursuite de la mise en œuvre des grands axes politiques

L'axe majeur reste de « Réparer et embellir Dinard » : sa voirie, son architecture, tout en maîtrisant les nouvelles constructions, ses jardins, son bord de mer, ses équipements sportifs, son économie et ses finances.

A ce titre, l'année 2023 sera l'aboutissement des démarches entreprises sur les documents de planifications (approbation du RLP et du SPR, arrêt du nouveau PLU) et l'entrée en phase opérationnelle des gros investissements structurants (plan Marshall de la voirie, parking Newquay, études de maîtrise d'œuvre sur trois grosses opérations bâtimentaires).

Dans l'attente d'une refonte complète de l'espace Verney / République à plus long terme, un travail d'embellissement transitoire sera mis en œuvre pour accompagner l'entrée en vigueur de la nouvelle charte des terrasses présentée fin 2022.

Cet axe reste assorti d'actions indissociables qui contribuent, en s'appuyant sur les atouts de Dinard, à améliorer sa qualité de vie et sa réputation culturelle et touristique :

- le développement de la transition écologique, solidaire et citoyenne
- le maintien d'une programmation culturelle soutenue,

En outre, le travail sur l'accueil des familles et des actifs continuera avec la mise à l'étude de nouvelles opérations d'aménagement permettant la mixité sociale (BRS, locatif), notamment sur les terrains ENGIE et les terrains des Tennis à Saint Enogat.

Amorcée pleinement en 2022 après les contraintes de la période COVID, la concertation et l'association de la population à la mise en œuvre de ces politiques se poursuivront en 2023.

Actions culturelles, sociales et écologiques :

- Développement de la transition écologique, solidaire et citoyenne
 - Le maintien de la dynamique participative et citoyenne : deuxième phase du projet sur le parc de St Alexandre, déploiement des actions du Conseil Municipal des Jeunes et du Comité Consultatif Transitions

- La poursuite des actions éducatives en partenariat avec les établissements : soutien aux actions des équipes pédagogiques, sensibilisation des scolaires à l'environnement et suite du programme « Aire Marine Educative ».
- Une contribution aux actions des acteurs du territoire : programme Biosubzh (observatoire de la biodiversité marine) en partenariat avec les associations locales de plongée sous-marine et atlas intercommunal de la biodiversité.
- Un accompagnement quant à la **gestion des déchets** auprès des particuliers et au sein de la collectivité : prévention et action liée au gaspillage alimentaire, formation et gestion des composteurs, optimisation du fonctionnement municipal (gestion de l'eau, usages numériques et prévention du gaspillage notamment).
- Un développement des **mobilités douces** au sein de la ville, au travers de leur prise en compte dans l'étude urbaine et de de l'encouragement des cycles par l'acquisition de vélos de service à assistance électrique pour le déplacement des agents au sein de la commune.

- Culture vivante et patrimoine

La vie culturelle de Dinard a retrouvé toute sa richesse en 2022, portée par les spectacles organisés par la commune et les associations, des événements sportifs, familiaux et des festivals dont le succès ne se dément pas. La ville poursuivra cette politique en 2023, avec les objectifs suivants :

- Faire vivre Dinard pour tous et toute l'année : répartir l'offre de manière plus équilibrée entre la saison estivale et la saison hivernale et proposer une diversité d'événements, notamment sportifs et familiaux.
- Diffuser la culture et les arts auprès de tous les publics : enfants et familles (centre de loisirs, éducation artistique et culturelle à l'école, ateliers et animations à la médiathèque, assistantes maternelles), seniors, social (animations du CCAS) et la faire exister dans les différents espaces publics et équipements.
- Valoriser les arts au sein du patrimoine communal avec notamment l'exposition d'été aux Villas Roches Brunes, le travail de valorisation des archives, les expositions sur l'histoire de la ville, etc.
- Développer une saison culturelle 2023-2024 autour des musiques actuelles, classiques, du théâtre, des propositions jeunes publics et d'autres styles pour favoriser la découverte, et mettre en forme cette offre dans un guide culturel.
- Poursuivre les événements franco-britanniques : en août, 3e édition de « Dinard Opening », fin septembre le Dinard Festival du Film Britannique.

- Promotion du sport et de la vie associative

- Le vif succès des éditions 2021 et 2022 du challenge urbain « **Dinard Off Course** » permettant d'allier sport et culture par trois courses familiales (3.5, 6.5 et 12 km) à travers le patrimoine communal, amène la collectivité à pérenniser l'évènement en 2023 avec pour objectif de l'améliorer, notamment en proposant, le vendredi 31 mars, le parcours de la petite boucle aux collégiens du Bocage et de Sainte Marie.
- La labellisation « **Terres de Jeux 2024** » obtenue en novembre 2019, dans le but de promouvoir les actions sportives de la ville, conduit la collectivité à proposer, par l'intermédiaire de son service civique et sa direction des sports, diverses animations et activités sportives en direction des associations, mais aussi plus particulièrement à destination des établissements scolaires labellisés « génération 2024 ». Pour ce public, la semaine olympique se tiendra en avril et la journée olympique au mois de juin, en clin d'œil à la cérémonie

des jeux qui se tiendra le 24 juillet 2024. La première édition de la « fête de l'olympisme » s'est tenue plage de l'Ecluse le 24 juillet 2022. Cette journée sportive, gratuite et ouverte à tous, sera reconduite le 24 juillet 2023.

- Le développement du concept de « **Dinard Ville sportive** » : la collectivité continuera de soutenir les manifestations mettant à l'honneur la ville de Dinard, comme le « Dinard Côte d'émeraude triathlon », le jumping international 5 *, le trophée féminin, la French Rescue, etc.
- Le développement du « **sport santé** » sera un des axes majeurs de réflexion pour son développement au sein de l'action sportive municipale en 2023. Avec le soutien de la collectivité, l'association « Dinard Sport Santé » a été créée en septembre 2022 et sera accompagnée jusqu'à ce qu'elle soit complétement autonome.
- La mise en place d'un guichet unique des associations au 1er septembre 2022, avec une installation au COSEC, a permis de rationaliser, notamment pour les associations sportives, les attributions de salles, de créneaux, mais aussi d'instruire en toute transparence les demandes de subventions. La mise en place des conventions d'objectifs et de moyens en 2023 permettra de mieux suivre et d'accompagner les associations.
- Le renouvellement d'une ligne budgétaire « Mécénat » à hauteur de 20 000€ en 2023, permettra à la municipalité de **soutenir le sport de haut niveau**.

- Education Enfance Jeunesse

- La nouvelle organisation permet de mettre en cohérence le parcours de l'enfant à la fois dans son quotidien et suivant sa progression en âge : scolaire, extrascolaire et périscolaire. Elle permet également l'intervention des animateurs sur la pause méridienne : les ressources entre animateurs des Accueils Collectifs de Mineurs et les agents des affaires scolaires sont davantage mises en commun.
 - Sur le temps périscolaire, 7 associations interviendront dans toutes les écoles publiques et privées autour du théâtre, du sport, de la danse, des échecs. Les animateurs des Accueils Collectifs de Mineurs apporteront également leur savoir-faire dans les écoles autour d'animation ludiques, sportives et autour de l'art du cirque.
- Quatre axes majeurs sont mis en exergue :
 - o L'éducation culturelle et artistique à 100 % sur tous les temps de l'enfance (100% EAC). L'EAC constitue ainsi un levier de long terme pour garantir à chacun, à tout âge et dans tous les territoires, le respect de ses droits culturels et la pleine possibilité de participer à la vie artistique et culturelle. Ainsi les enfants de nos écoles pourront participer à des activités de découverte du patrimoine de Dinard et d'œuvres, de pratique artistique, de rencontre d'artistes. A l'automne sera également proposé un « concours d'éloquence ».
 - o Génération 2024 : bien se nourrir, développer les activités sportives et l'handisport ;
 - L'environnement au sens large intégré dans le cursus éducatif; soulignons notamment les actions mises en place par le service de restauration scolaire autour du bien manger, des circuits-courts, de déjeuners à thème, de la collecte et du tri des déchets.
 - Les langues : classes bilingue Breton dans les écoles Jules Verne et Claude Debussy, Parcours d'Ouverture à l'Européenne et à l'Internationale dans les écoles Paul Signac et Alain Colas (avec une intervenante mise à disposition sur le temps scolaire par l'Education Nationale)
- La sécurisation et l'accessibilité de nos écoles seront renforcées.

- Les solidarités, la santé

- Pour gagner en cohérence sur le sens de l'action, en efficacité sur les économies d'échelle, et en lisibilité pour les publics, l'intégralité de la politique sociale, incluant celle menée précédemment par l'Escale a été transférée sur le Centre Communal d'Action Sociale en avril 2022 et jouera ainsi, en 2023, année pleine.
- Afin de développer l'action sociale vers les Séniors, la ville poursuit son action dans la mise en place du label « VADA : Ville amie des aînés ». L'objectif est de développer la politique sociale de la ville avec plus d'actions et de cohérence, notamment sur le logement et l'intergénérationnel. Après la phase de diagnostic auprès de la population, ce sera en 2023 la détermination des critères permettant de mesure l'impact des actions publiques auprès des séniors de notre cité. La santé par le sport continuera d'être développée, notamment auprès des résidents de la résidence autonomie Dupuy avec un partenariat renforcé avec la Fondation Partage et Vie.

Attractivité et rayonnement de la ville :

- La charte des terrasses, applicable en 2023, est repensée dans un objectif d'embellissement de la ville, en conciliant, d'ans l'intérêt de tous, la libre circulation de l'usager du domaine public et l'occupation commerciale, deux éléments d'attractivité d'une cité balnéaire comme Dinard, tout en tenant compte des contraintes de sécurité et d'accessibilité
- La féérie de Noël connaîtra une nouvelle édition, à l'instar de celles mise en place en 2021 et 2022, en renforçant les animations musicales, déambulations dans la ville et marchés de Noël
- La programmation d'un feu d'artifice pour l'été 2023, après son retour en 2022 après deux années de crise sanitaire,
- Les jumelages avec Starnberg et Newquay feront l'objet d'échanges et voyages programmés en 2023.

Enfin, des actions engagées depuis 2022 perdureront, comme l'amplification et l'élargissement de la médiatisation des événements culturels, la valorisation des sportifs de haut niveau, la promotion de la ville afin de soutenir l'attrait touristique en période hors saison et l'apport d'un soutien publicitaire aux animations commerciales.

c. Projection financière de la section de fonctionnement

Le budget 2023 sera construit sur la base des réalisations 2022, en tenant compte de la concrétisation d'un certain nombre d'actions et de politiques publiques intégrées dans le projet de mandat. Il intégrera également les impacts économiques connus au moment de sa construction, et notamment la flambée des coûts énergétiques. Si les impacts de la crise devaient se poursuivre et bouleverser l'équilibre budgétaire 2023, des décisions budgétaires modificatives seraient prises en conséquence.

Les grandes lignes directrices sont les suivantes :

- Une **maîtrise de la masse salariale** et une meilleure prévision de son évolution avec une réflexion sur chacun des départs à venir de la collectivité et l'adéquation entre service public à rendre et moyens humains nécessaires ;
- Un ajustement objectif des charges à caractère général, dans un contexte économique encore incertain, avec comme intention la mise en place d'une véritable politique achat ;
- Une **optimisation des recettes** passant, notamment, par une adaptation des grilles tarifaires et une réflexion sur les options offertes en matière de fiscalité locale.

Recettes de fonctionnement

- Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Recettes soumises à tarification annuelle

Les tarifs 2023, déjà votés dans leur quasi-totalité lors du dernier conseil municipal 2022, affichent des évolutions moyennes situées entre 5 et 7% (taux d'inflation prévisionnel de 2023).

Certains secteurs voient toutefois leurs tarifs 2022 maintenus, comme :

- Les secteurs culturels comme les expositions et la médiathèque. La billetterie conserve ses tarifs mais procède à une simplification de ses grilles,
- La piscine municipale,
- Les droits de stationnement, ceux-ci ayant fait l'objet d'une remise à plat courant 2022.

Les tarifs relatifs au secteur de l'enfance-jeunesse font l'objet d'un vote en année scolaire depuis la rentrée 2022 et seront examinés au cours du 1^{er} semestre.

- Fiscalité

Fiscalité directe locale

La Direction Régionale des Finances Publiques n'a pas encore communiqué l'évolution prévisionnelle des bases locatives appliquée à Dinard en 2023. Néanmoins, la revalorisation de celles-ci est indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, et le PLF 2023 n'a pas retenu l'hypothèse d'un plafonnement de la hausse. Les estimations budgétaires sont donc établies sur la base du dernier ICPH connus: +7.1% (novembre 2022).

En 2022, les bases avaient nationalement été revalorisées de +3.4%. Au final, pour Dinard, elles se sont établies à :

- + 5.27% sur les bases de la taxe d'habitation des résidences secondaires
- + 4.33% sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- + 1.07% sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le différentiel entre le taux national et le taux local est constitué de la variation du nombre de locaux imposables, mais également de l'application des mesures prises en matière de limitation de l'exonération de taxe foncière des 2 premières années pour les nouveaux logements.

Concernant la surtaxe des résidences secondaires, comme évoqué plus haut, **Dinard fait le choix d'appliquer** une surtaxe de 45% à compter du 1^{er} janvier 2023.

Enfin, la taxe d'habitation des logements vacants, instaurée en septembre 2021, prendra effet à compter de 2023. La commune ne dispose, pas, pour l'heure, des données chiffrées transmises par l'administration fiscale. Cette recette complémentaire n'est donc pas valorisée, pour l'heure, dans les premières prévisions budgétaires.

<u>Prélèvement sur le produit des jeux</u>

Malgré les incertitudes quant aux modifications des consommateurs, le prélèvement sur le produit des jeux en 2022 aura conservé un niveau élevé, supérieur à 2019, dernière année de fonctionnement normal du casino. Une prévision de recettes similaires est donc retenue pour 2023.

Taxe additionnelle aux droits de mutation

L'année 2021 avait enregistré une forte évolution des taxes additionnelles aux droits de mutation, et les réalisations 2022 sont similaires. Cette vivacité se poursuivra encore probablement en 2023, mais il convient de conserver une certaine prudence dans ces prévisions, une enveloppe de l'ordre de 1.9 millions d'euros sera ainsi retenue.

- Dotations et participations

Dotation forfaitaire et dotation de péréquation

A la lumière des éléments de la loi de finances, la dotation forfaitaire 2023 est positionnée en retrait de 0.5% par rapport à 2022, soit la même évolution connue entre 2021 et 2022. La même logique est appliquée à la dotation de péréquation, avec une baisse de -3% : l'impact de la refonte des indicateurs appliquée depuis 2022, qui intègrent désormais les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation, reste difficilement estimable mais ne joue que faiblement sur une enveloppe annuelle de l'ordre de 245 K€.

<u>Autres organismes</u>

Outre les subventions de la Caisse d'Allocations familiales pour le secteur de l'enfance-jeunesse et la participation de l'Etat aux contrats aidés, sont pour l'heure positionnés les participations / mécénats accordés dans le cadre des festivals (Dinard Opening et Festival de Musique).

- Produits exceptionnels

Deux recettes exceptionnelles seront positionnées pour 2023 :

- La fin de la refacturation des travaux de démolition d'un hangar en situation de danger imminent au propriétaire, la destruction n'étant pas totalement effective à la fin de l'année 2022.
- Des recettes d'assurance au titre de la prise en charge de travaux complémentaires dans la zone des commerces à l'entrée de la digue de l'écluse (travaux positionnés en dépenses de fonctionnement).

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale)

- Dépenses à caractère général

Pour la construction du budget primitif, la préparation budgétaire est effectuée sur la base des réalisations 2022, ajustées selon les évolutions de périmètre et les nouvelles actions communales. Les surcoûts attendus sur les dépenses courantes doivent globalement pouvoir être contenues par la recherche de réductions sur les lignes où de potentielles économies sont détectées. Le budget 2023 devra également tenir compte de la hausse de plusieurs postes de dépenses :

Energies et combustibles: les collectivités restent en attente du décret d'application de l'amortisseur électricité, qui devrait atténuer l'évolution exponentielle de ces dépenses. La prévision qui sera retenue sera celle communiquée par le groupement du SDE 35, qui table sur une **augmentation de l'ordre de + 90% pour l'électricité et + 141% pour le gaz**. Sera retranchée l'économie potentiellement dégagée par l'extinction de l'éclairage public mise en œuvre depuis octobre 2022. La commune manque encore de retour sur les résultats sur ces 2 premiers mois d'application pour estimer avec précision cette économie, mais table sur une diminution de 100 à 150 K€ euros.

Alimentation, produits phytosanitaires : augmentation des coûts liés à l'inflation.

<u>Assurances</u>: souscription d'une assurance dommages-ouvrages – contractuelle – pour la construction du parking Newquay (dépense inscrite en 2022 mais reportée)

Entretien des terrains et bâtiments :

- Sous-traitance de l'élagage, tonte et fauche tardive
- Travaux de réparation sur les locaux des commerces de la digue de l'Ecluse (compensés par le remboursement de sinistre par l'assurance)
- Diagnostics énergétiques, partiellement subventionnés.

- Charges de gestion

Subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes

Depuis 2022, la subvention de fonctionnement versée au CCAS intègre la partie relative au financement du centre social, intégré au CCAS en avril dernier (mise à disposition de personnel par la Ville et frais de fonctionnement). En 2023, et comme cela est le cas depuis 2018, elle intégrera encore une subvention d'équilibre correspondant au déficit de la résidence autonomie. En effet, le taux d'occupation permettant d'obtenir l'équilibre ne sera probablement pas atteint en 2023.

Concernant les budgets annexes, seule une subvention au Dinard Festival du Film Britannique est prévue, à hauteur du budget primitif 2022 (185 K€).

- Charges exceptionnelles

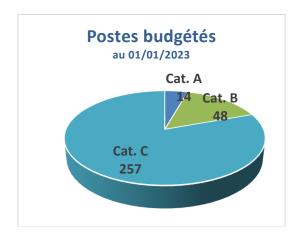
- <u>Bourses et prix</u>: La ville prévoit une enveloppe de 20 000 euros pour le support apporté aux athlètes de haut niveau.
- <u>Démolition du hangar (rue de la Malouine)</u>: Le budget 2023 devra supporter le règlement des dernières opérations de démolition (158 K€) pour la partie habitation, non prévue initialement. Les sommes seront refacturées au propriétaire en totalité.

d. Evolution de la masse salariale

Les charges de personnel pour l'année 2022 ont été clôturées à 15.02 millions d'euros, avec un taux de réalisation de 99,33%.

La nouvelle organisation, associée à la modernisation de l'administration, vont entrainer une augmentation des dépenses de personnel qui devraient se situer aux alentours de 15,75 millions d'euros en 2023.

Cette augmentation s'explique, notamment, par l'impact de la revalorisation de la valeur du point sur une année pleine et la budgétisation sur une année pleine des cadres recrutés en 2022. Malgré le renforcement de l'équipe de direction, la proportion de catégorie A dans la collectivité (4,3 %) reste en deçà de la moyenne nationale (environ 10 %)



Il faut toutefois contrebalancer le montant de la masse salariale par les recettes générées par le remboursement des salaires :

- Des salaires des agents mis à disposition auprès de différentes structures (communes de la CCCE, CCAS, etc.,
- Du salaire du chargé de la mission petites villes de demain dont le cout salarial va être partagé avec la commune de Pleurtuit,
- Du salaire du référent commerces, donc le salaire est financé par la Banque des Territoires pour les 2 premières années,
- Par la CPAM et l'assureur statutaire pour les agents en arrêt de travail,
- Par l'état pour le personnel CAE, les services civiques.

Le montant des recettes 2023 correspondantes est estimé à 397 K€ (contre 289 K€ en 2022), se décomposant ainsi :

- 130 K€ de remboursement par la CPAM
- 232 K€ de mise à disposition (Centre social, La Richardais, PPVD)
- 33 K€ de compensation par l'État pour le personnel CAE.

En concertation avec les services et les représentants du personnel, plusieurs chantiers ayant trait aux ressources humaines seront évalués et révisés. Notons entre autres les chantiers du régime indemnitaire, la mise en place d'une GPEEC efficiente et la vérification de la bonne attribution de la NBI; Autant de mesures qui devraient permettre d'optimiser les moyens humains.

L'externalisation de certains travaux sera mise en action à chaque fois que cela sera nécessaire (impossibilité d'exercer les missions en interne) et qu'il est démontré un intérêt financier et stratégique à faire appel à des entreprises extérieures.

Une étude permanente et au cas par cas sera menée sur les opportunités de remplacement - ou non - des départs en retraite.

Enfin, l'évaluation de la mise en place des 1 607 heures depuis le 1er janvier 2022 permettra d'avoir un regard systémique sur l'organisation et le fonctionnement des services permettant ainsi de prendre les bonnes décisions en termes de répartition du temps de travail.

e. Les projets d'investissement 2023 et leur financement

Le PPI, présenté en mars 2022 et actualisé annuellement, dessine une prévision d'investissement de l'ordre de **12.3** millions d'euros pour 2023, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2022 estimés à 3.5 millions d'euros :

- Projets structurants

On regroupe sous cette catégorie l'ensemble des projets de montants importants et ayant trait aux bâtiments, à la voirie, et au génie civil. Les projets feront, pour les plus lourds, l'objet de votes d'autorisations de programmes (AP/CP).

<u>Bâtiments</u>: 6.13 millions d'euros, dont :

- ➤ Achèvement des études et début des travaux du Parking Newquay (4 985 K€)
- Début des travaux du nouvel **hôtel de police mutualisé** après l'acquisition du bâtiment fin 2022 (258 K€)
- Changements des sièges de la salle Stéphan BOUTTET (200 K€)
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la tribune du Port Blanc (143 K€), la construction des nouvelles serres municipales (200 K€) et du nouvel équipement de services à la population (98 K€)

Voirie, éclairage public et réseau pluvial : 3.87 millions d'euros, dont :

- > Plan Marshall dont travaux Boulevard Edouard VII: 2 976 K€
- Piste cyclable de la rue de la Croix Guillaume (395 K€)
- Poursuite des études et travaux pour la restructuration du parc des Tourelles (300 K€)
- ➤ Modernisation de l'éclairage public via passage en leds (150 K€)

Génie civil : 280 K€, dont :

- ➤ Entretien des falaises et du littoral (250 K€)
- ➤ Etude préalable à la réfection du quai de la perle (30 K€)

Soit un total de 10.28 millions d'euros (81% des investissements 2023, hors restes à réaliser 2022)

- Investissements courants :

Sont regroupés dans cette catégorie les autres actions du projet de mandat, l'entretien du patrimoine et les équipements de service. Ils totalisent, pour 2023, **2.35 millions d'euros.**

Autres actions du projet de mandat : 394.5 K€, dont :

- ➤ Transitions (actions participatives, municipales et éducatives) : 108 K€, incluant les investissements dans le cadre du projet « Alimentation locale et solidaire », subventionné par le ministère de l'agriculture
- ➤ Renfort des supports de communication en ville et refonte du site internet : 65 K€
- Divers études et aménagements de voirie hors plan Marshall : 60 K€
- Etude urbaine (terrain Tennis, Veil) et topographiques, géotechniques : 55 K€
- Vidéoprotection (2 caméras supplémentaires) : 20 K€
- ➤ Projet cimetières : 20 K€

Entretien du patrimoine : 805 K€, dont :

- Rampe d'accès PMR de l'école Debussy : 100 K€
- ➤ Réfection des clôtures du parc de Port Breton : 100 K€
- > Passage en leds du COSEC (et la salle polyvalente), changement des luminaires des écoles : 95 K€
- ➤ Allées du cimetière : 80 K€
- → Joints du môle (Cale du Bec de la Vallée): 70 K€
- ➤ Remplacement des haies du centre équestre : 50 K€
- ➤ Equipement du Palais des Arts (sécurité incendie, cuisine) : 48 K€
- ➤ Changement des bornes escamotables du marché : 34 K€
- ➤ Aires de jeux et sportives : 35 K€

Equipement / Besoins des services : 1 218 K€, dont :

- ➤ Matériels et équipements des services : 363 K€
- Véhicules et engins : 210 K€ (dont balayeuse 150 K€)
- ➤ Equipements et réseaux informatiques : 250 K€ (dont 30 K€ pour la médiathèque et 15 K€ pour l'école numérique)
- ➤ Mobilier (administratif et urbain) : 189 K€
- ➤ Plantations et arbustes : 105 K€
- ➤ Reprise de sépultures au cimetière : 100 K€

Le financement de ces investissements 2023 sera assuré par :

- Une ponction du fonds de roulement, estimé à 12.7 millions d'euros au 31/12/2022
- Le dégagement d'une capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital des emprunts) entre 3.5 et 4 millions d'euros. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute moyenne constatée entre 2015 et 2022 est de 3.7 millions d'euros, sans décrochage sur les 4 dernières années.
- L'encaissement de subventions positionnées à 1.5 millions d'euros.
- La perception du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de la taxe d'aménagement, positionnés à 1.1 million d'euros
- Et enfin, la mise aux enchères d'une maison rue Legac, conformément à la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2022, pour une vente estimée à 300 K€.
- **Par différence, un emprunt de 3 millions d'euros est positionné sur 2023**. Il sera mobilisé en fin d'exercice et à hauteur des besoins finaux.

f. Actualisation de la prospective financière 2022-2026

L'outil de prospective financière a été réalisé dès la fixation du plan pluriannuel d'investissements et fait l'objet d'une réactualisation au même rythme et a minima une fois par an.

Les simulations actuelles sont établies sur les hypothèses suivantes :

- Le dégagement d'une capacité d'autofinancement brute d'environ 3 millions d'euros par an, gagé par :
 - Un pilotage et une maîtrise des dépenses de personnel
 - Une gestion optimisée des dépenses courantes, assise sur une politique d'achat construite et élargie
 - Une exhaustivité et une maximisation des recettes des produits des services et du domaine
 - Une optimisation de la fiscalité locale

Par ailleurs, les risques inhérents aux paramètres extérieurs (inflation, crise énergétique, dynamisme du marché immobilier, activité du casino) doivent, à défaut de pouvoir être maîtrisés, être identifiés et valorisés en cours d'exercice.

- Une amélioration de la recherche de subventions et financements extérieurs par une veille accrue sur les dispositifs proposés.
- L'identification et la valorisation du patrimoine potentiellement cessible.

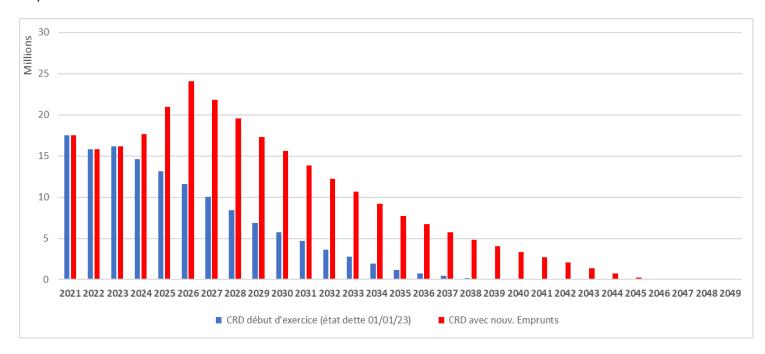
L'actualisation 2023 connaît ainsi les modifications suivantes :

- Révision du niveau de capacité d'autofinancement brute, initialement fixé à 4 millions d'euros par an, notamment au vu du contexte économique actuel
- Actualisation des estimations financières des projets structurants grâce à une meilleure appréhension des contraintes techniques
- Décalage dans le temps de certains projets afin de tenir compte de la capacité à produire des services concernés : la prospective actuelle est ainsi étirée, par prudence et sincérité, jusqu'à 2029
- Modification de l'approche de classification des projets de façon à sanctuariser les projets structurants après arbitrage. Les autres investissements sont regroupés dans la catégorie des investissements courants, pour lesquels une enveloppe de 2 millions d'euros par an à partir de 2024 est fléchée. Cette enveloppe pourra être modifiée en cours d'année en fonction des prévisions d'atterrissage de capacité d'autofinancement par exemple.

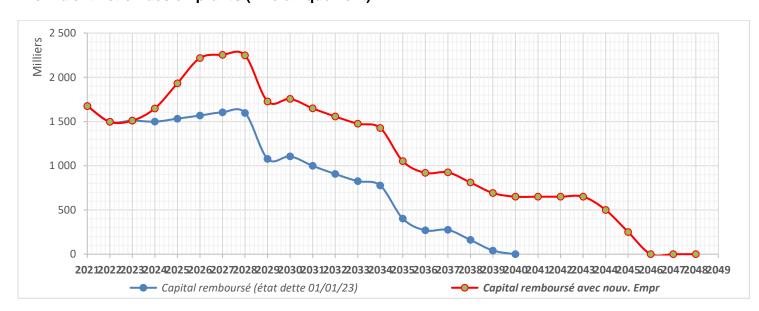
	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Fonds de roulement au 01/01	9 201 506	12 776 927	6 737 030	1 352 301	950 360	2022/2026
CAF brute *	4 024 000	3 722 000	3 600 000	3 404 000	3 217 000	17 967 000
Emprunts nouveaux (20 ans - 4%)	1 800 000	3 000 000	5 000 000	5 000 000	-	14 800 000
Subventions + amendes + ARCD	781 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 781 000
RAR 2021	145 837					145 837
Cessions d'actif - hors places de parking	2 000 000	300 000	4 500 000	700 000		7 500 000
Cessions d'actif - places de parking				600 000		600 000
FCTVA	401 280	618 000	1 946 000	2 853 000	2 343 000	8 161 280
Taxe aménagement	420 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 420 000
Encaissements Eiffage				4 038 730	4 913 790	8 952 520
TOTAL RESSOURCES	9 572 117	9 640 000	17 046 000	18 595 730	12 473 790	67 327 637
Investissements - Projets structurants	2 835 490	8 635 836	18 782 336	15 065 249	6 363 256	51 682 167
Investissements - Investissements courants	1 664 510	2 300 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	9 964 510
RAR 2022		3 234 000				3 234 000
ACI CCCE piscine					300 000	300 000
Remboursement capital emprunt < 2023	1 496 696	1 510 060	1 498 394	1 532 422	1 567 724	7 605 295
Remboursement capital nouveaux emprunts	-	-	150 000	400 000	650 000	1 200 000
TOTAL EMPLOIS	5 996 696	15 679 897	22 430 729	18 997 671	10 880 980	73 985 973
Variation du fonds de roulement	3 575 421 -	6 039 897 -	5 384 729 -	401 941	1 592 810	
Fonds de roulement (FR) au 31/12	12 776 927	6 737 030	1 352 301	950 360	2 543 170	
Besoin en Fonds de Roulement (BFR) Trésorerie (FR - BFR)	1 200 000 - 13 976 927	1 200 000 - 7 937 030	1 200 000 - 2 552 301	1 200 000 - 2 150 360	1 200 000 3 743 170	
* CAF nette (CAF brute - remb capital emprunts)	2 527 304	2 211 940	1 951 606	1 471 578	999 276	
Capital restant dû au 31/12	16 148 155	17 638 095	20 989 701	24 057 279	21 839 555	
Capacité de désendettement (en années)	4,0	4,7	5,8	7,1	6,8	
Surcoût des emprunts à partir de 2023 Intérêts remboursés			122 000,00	318 000,00	505 000.00	945 000
Capital remboursé			150 000,00	400 000,00	650 000,00	1 200 000

Evolution du capital restant dû (ville uniquement)

Capital restant dû au 01/01/23 : 16 148 K€



Profil d'extinction des emprunts (ville uniquement) :



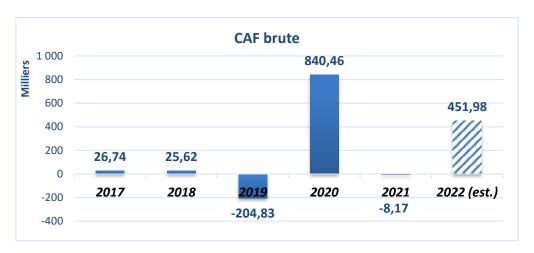
IV. SITUATIONS FINANCIERES 2022 ET BUDGETS PRIMITIFS 2023 DES BUDGETS ANNEXES

1. Service des eaux

Situation financière au 31/12/2022

Le budget de l'eau conserve une situation financière saine.

Après 2021, qui avait enregistré les régularisations des effets de bord des années 2019 et 2020, l'exercice 2022 dégage une capacité d'autofinancement représentative de l'activité de ce budget.



La section d'investissement restera encore fortement excédentaire à l'issue de l'année 2022, abondée par les excédents des années précédentes. Sur l'exercice, 262 K€ d'investissements ont été réalisés.

Budget primitif 2023

La structure budgétaire restera, dans les grandes masses, similaire à 2023, avec une augmentation estimée de +10% des dépenses et des recettes liées à la fourniture d'eau (hausse similaire à 2021/2022).

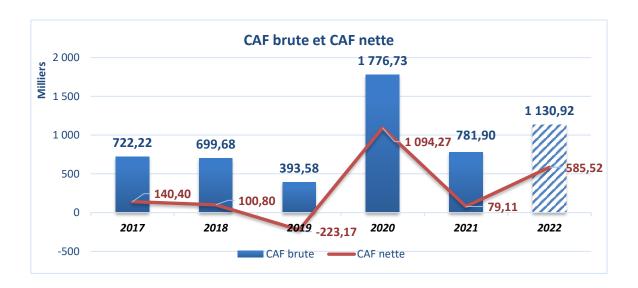
Une dépense exceptionnelle sera ajoutée pour la démolition de l'ancienne usine de Pont-Avet.

Au niveau de la programmation pluriannuelle, un investissement annuel de l'ordre de 450 K€ est prévu, sans recours à l'emprunt. Aucun emprunt n'est par ailleurs en cours sur ce budget.

2. Assainissement

- Situation financière au 31/12/2022

Le budget de l'assainissement dégagera en 2022 une capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital des emprunts) de 1 131 K€, grâce à, en partie, la mise en œuvre de la participation financière à l'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2022. Cette participation génère 226 K€ de recettes complémentaires sur ce budget.



Au niveau de l'investissement :

- L'endettement reste encore important, avec un capital restant dû de 4.4 millions d'euro au 31/12/2022, expliquant le niveau de CAF nette qui s'établira à 585 K€
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 607 K€, soit un niveau similaire à 2022.

Budget primitif 2023

Les grandes masses budgétaires resteront similaires à celles de 2022. Une hypothèse d'augmentation de 10% des recettes d'affermage est retenue (pour +14% entre 2020 et 2021).

Corollaires du plan Marshall sur le budget principal, les dépenses d'investissements hors emprunts s'élèveront à 1.7 millions d'euros en 2023.

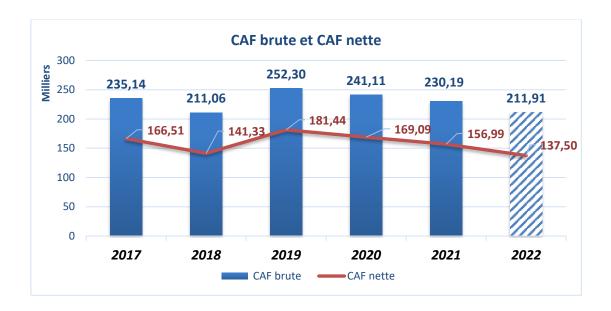
Elles sont ensuite positionnées à 1 million d'euro par an jusqu'en 2026 aux vues du volume de travaux à engager pour mettre à niveau le réseau d'assainissement de la ville, avec une hypothèse de subventionnement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40%.

3. Port public

Situation financière au 31/12/2022

Le budget du port public conserve des indicateurs très stables sur 5 dernières années. En 2022, ce budget dégagera une CAF brute de 212 K€. Après remboursement du capital des emprunts (74 K€), la CAF nette s'établira à 137 K€.

Concernant l'endettement, le capital restant dû au 31/12/2022 est de 304 K€. Il correspond à 3 lignes d'emprunt, dont deux arriveront à extinction en 2025.



La section d'investissement présentera un résultat positif de 141 K€, les amortissements ouvrant à eux seuls les investissements nouveaux (18 K€ en 2022).

Budget primitif 2023

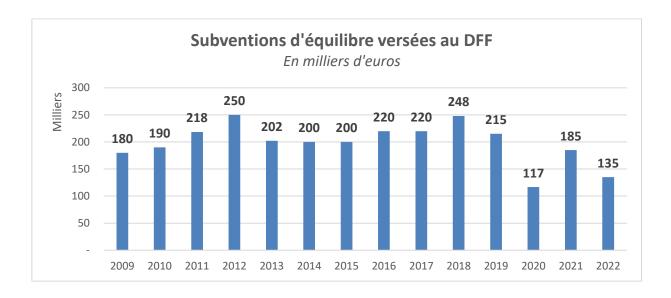
Au niveau de la section de fonctionnement, l'évolution des tarifs suit les prévisions d'inflation, soit entre +3.5% et 7%. Au-delà de cette hausse tarifaire, un travail est en cours pour identifier les recettes complémentaires qui pourraient permettre d'augmenter significativement la CAF, et ainsi limiter le recours à l'emprunt qui pourrait s'avérer être nécessaire afin de prendre en charge le coût des opérations de dragage (du chenal et/ou de la souille).

Pour 2023, les dépenses relatives aux pontons et aux passerelles (études et travaux) sont prévues, ainsi que les dépenses habituelles de maintenance (moteur navette, alarme anti-intrusion) sont prévues. Le solde positif (290 K€) restant sur la section pourra être mobilisé en fonction des besoins, et notamment pour le dragage. Selon les options prises sur ce projet, un recours à l'emprunt devra être considéré.

4. Dinard Festival du Film Britannique

- Situation financière au 31/12/2022

Les recettes restent maintenues artificiellement par la subvention d'équilibre. Celle-ci était initialement prévu à 185 K€, puis en raison de l'obtention de subventions de partenaires britanniques, et une rationalisation des dépenses, celle-ci a été ramenée à 135 K€. Le DFFB présentera ainsi un résultat légèrement excédentaire pour l'exercice 2022 (5€).



Budget primitif 2023

Dans l'attente de la finalisation des orientations artistiques et techniques du festival 2023, la construction du budget sera réalisée selon les mêmes hypothèses initiales que 2022.

Une subvention d'équilibre de la ville de 185 K€ sera ainsi positionnée. Selon les choix finaux, celle-ci pourra faire l'objet d'un ajustement en décision modificative.

Conclusion

L'année 2023 se présente donc pour la ville de Dinard comme l'année du retour à la normale, du fait de la diminution de la pression sanitaire due à la pandémie, mais aussi celle de tous les dangers, tant sont vivaces les différentes menaces qui pèsent sur l'économie de notre planète.

2023 est l'année de la mise en œuvre de la nouvelle politique voulue par Arnaud Salmon, maire de DINARD depuis juillet 2020 et ce, grâce à l'implication d'une équipe de direction renforcée, qui va pouvoir assurer l'exécution de ce projet.

Le renforcement du projet de mandat avec sa mise en perspective dans le cadre du Plan Prévisionnel d'Investissement sera la première préoccupation de cette année.

La Ville de Dinard a traversé la tempête sanitaire de 2020 et 2021 grâce à une politique financière prudente et une mise en place d'une prévision permanente, ce qui lui a permis de dégager une capacité d'autofinancement satisfaisante en 2022. Il faut saluer là l'effort de toutes les équipes de la ville ainsi que des différents élus qui ont fait preuve d'un grand sens de l'adaptation dans un esprit de convergence et d'économies.

Il est possible désormais d'envisager l'avenir avec plus de sérénité, notre endettement ayant baissé et la situation financière étant positive, ce qui permettra de recourir à de nouveaux emprunts.

Les écueils existent, certains sont connus et bien identifiés, d'autres non. Il nous faudra contenir la masse salariale, les frais de fonctionnement, observer et réagir aux nouvelles dotations de l'Etat... et finaliser la réorganisation des services de la ville, ainsi que la refonte du système informatique, renforcer la fonction achats, et optimiser le patrimoine immobilier... Une analyse et un contrôle de gestion précis sont désormais mis en œuvre et permettent ce pilotage.

Notre doxa sera plus que jamais le respect d'une orthodoxie financière, dans un climat de concertation et d'échanges, avec comme souci premier, la plus grande réactivité face aux impondérables.

Les équipes de la Ville sont plus que jamais au service des Dinardaises et des Dinardais.